

## EPREUVES

	Coefficient	Durées
<b>I- Epreuve orale</b>		
1- Entretien avec le jury à partir d'une fiche individuelle de renseignement, déposée par le candidat lors de son inscription selon le modèle fixé en annexe du présent arrêté.		
L'entretien porte notamment sur le parcours professionnel du candidat, ses compétences, son projet professionnel et ses motivations.	1	30 minutes (dont 10 maximum d'exposé par le candidat)
La fiche individuelle de renseignement n'est pas notée par le jury		

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 10.

## FONCTIONS ET RÉMUNÉRATIONS

### Sage-femme :

- occupe des emplois de sages-femmes sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie

### Sage-femme cadre :

- est chargée de fonctions d'encadrement correspondant à sa qualification

### Sage-femme cadre supérieur :

- exerce ses fonctions d'encadrement dans plusieurs services dont l'activité est particulièrement importante

SAGE-FEMME CADRE SUPERIEUR

promotion interne

Rémunération brute approximative

Fin de carrière : 741 000 FCFP  
début de carrière : 604 000 FCFP

SAGE-FEMME CADRE

promotion interne

Rémunération brute approximative

Fin de carrière : 677 000 FCFP  
début de carrière : 493 000 FCFP

SAGE-FEMME

Rémunération brute approximative

Fin de carrière : 630 000 FCFP  
début de carrière : 372 000 FCFP

**RECRUTEMENT**

**Fiche individuelle de renseignement**

La fiche individuelle de renseignement ne doit pas dépasser 2 pages (hors page de garde).  
Elle doit être dactylographiée en police Times New Roman taille 11 et se conformer au modèle ci-dessous :

**Fiche individuelle de renseignement  
destinée au jury pour l'épreuve d'entretien**

**CONCOURS : INTERNE SUR TITRES SAGE-FEMME CADRE**

Nom :	
Prénom :	



## Fiche individuelle de renseignement

<b>Votre parcours professionnel</b>
<b>Vos compétences</b>
<b>Votre projet professionnel</b>
<b>Vos motivations</b>